

Décision n° 2008-1154
de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes
en date du 9 octobre 2008
abrogeant des attributions de ressources en numérotation à
la société Primus Telecommunications France
(numéros géographiques)

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7 et L.44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Primus Telecommunications France (récépissé de l'Autorité de régulation des télécommunications n° 05-1040 en date du 20 avril 2005) ;

Vu la décision n° 04-0769 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 14 septembre 2004 attribuant des ressources en numérotation à la société Primus Telecommunications France ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu l'envoi de la société Primus Telecommunications France reçu le 30 septembre 2008 ;

Après en avoir délibéré le 9 octobre 2008 ;

Décide :

Article 1er - La décision n° 04-0769 en date du 14 septembre 2004 susvisée est abrogée en ce qu'elle attribue les numéros de la forme indiquée dans l'annexe jointe à la présente décision à la société Primus Telecommunications France (Siren : 390 411 445) à sa demande.

Article 2 - Le chef du service Opérateurs et régulation des ressources rares de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Paris, le 9 octobre 2008

Le Président

Paul Champsaur

Annexe à la décision n° 2008-1154

**de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes
en date du 9 octobre 2008 abrogeant des attributions de ressources en numérotation à
à la société Primus Telecommunications France (numéros géographiques)**

feuille 1 / 1

Numéros de la forme	Numéros de la forme	Numéros de la forme
01 76 21 MC DU	01 76 46 MC DU	03 60 89 MC DU
01 76 22 MC DU	01 76 47 MC DU	03 69 66 MC DU
01 76 23 MC DU	01 76 48 MC DU	04 26 78 MC DU
01 76 24 MC DU	01 76 49 MC DU	04 26 80 MC DU
01 76 25 MC DU	01 76 50 MC DU	04 26 82 MC DU
01 76 26 MC DU	01 76 52 MC DU	04 26 86 MC DU
01 76 27 MC DU	01 76 53 MC DU	04 34 11 MC DU
01 76 31 MC DU	02 34 88 MC DU	04 56 87 MC DU
01 76 32 MC DU	02 50 88 MC DU	04 56 88 MC DU
01 76 33 MC DU	02 72 88 MC DU	04 56 89 MC DU
01 76 34 MC DU	02 76 88 MC DU	04 88 60 MC DU
01 76 35 MC DU	02 90 88 MC DU	04 88 62 MC DU
01 76 36 MC DU	03 51 88 MC DU	04 88 64 MC DU
01 76 37 MC DU	03 54 88 MC DU	04 88 70 MC DU
01 76 38 MC DU	03 54 89 MC DU	04 89 23 MC DU
01 76 39 MC DU	03 59 40 MC DU	04 89 32 MC DU
01 76 40 MC DU	03 59 55 MC DU	04 89 33 MC DU
01 76 41 MC DU	03 59 61 MC DU	05 16 88 MC DU
01 76 42 MC DU	03 60 84 MC DU	05 40 88 MC DU
01 76 43 MC DU	03 60 85 MC DU	05 67 03 MC DU
01 76 45 MC DU	03 60 86 MC DU	05 87 33 MC DU